

Extrait de délibération

Comité syndical 20 octobre 2025 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt -cinq le lundi vingt octobre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M BIRE Ludovic a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 14 octobre 2025
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 21 titulaires, 2 suppléants
Absents, excusés : 10 titulaires, 29 suppléants
Votants : 23

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés	Absents	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	CHABAUTY Gérard, NOLOT Monique	FOUILLET Olivier BIRONNEAU Pascal,			
Parthenay-Gâtine	BACLE Jérôme, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CHEVALIER Éric, CLEMENT Guillaume, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, PARNAUDEAU Guillaume	AYRAULT Bérengère, GILBERT Véronique,		BEAUCHAMP Claude	
Val de Gâtine	BARANGER Johann, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, FRADIN Jacques, RIMBEAU Jean-Pierre, SAUZE Magalie, TAVERNEAU Danielle,	BAILLY Christiane, MICOU Corinne,	ATTOU Yves JEANNOT Philippe, LIBNER Jérôme, OLIVIER Pascal,	AUDEBERT Claude	

Convention de partenariat avec le Département des Deux-Sèvres pour la création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Considérant que le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine a émis, le 21 juillet 2025, un avis favorable sur le projet de Charte du Parc naturel régional de Gâtine poitevine, après consultation du Conseil National de la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Considérant que les parcs naturels régionaux constituent un atout pour la protection des espaces naturels et paysagers remarquables, le développement des territoires ruraux et leur attractivité et que le Département des Deux-Sèvres entend favoriser leur création et soutenir leurs actions sur son territoire.

Le Département des Deux-Sèvres et le Pays de Gâtine ont établi une convention ayant pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Département et le Pays pour la poursuite de l'élaboration de la charte en vue de la création d'un Parc naturel régional de Gâtine poitevine. Cette convention est le renouvellement des deux premières conventions par lesquelles le Département s'est engagé pour la création du PNR.

Les engagements financiers du Département sont pris pour deux ans (2026-2027) sous réserve des disponibilités budgétaires et du vote du Conseil départemental.

Ainsi, le Département, partenaire du projet de PNR depuis son lancement, s'engage à apporter pour les deux prochaines années de la procédure de création un soutien financier à l'ingénierie dédiée au projet permettant d'assurer l'évolution du projet de charte, le suivi des différentes phases d'avis et la mise en œuvre d'actions de préfiguration.

Ce soutien financier d'un montant total de 50 000 € pour les deux années de la convention porte sur le co-financement du poste de chargé(e) de mission Bocage, Paysages et Patrimoine naturel, à hauteur de 25 000 € par an (2026 et 2027).

Le Comité Syndical autorise le Président à :

- **Signer ladite convention de partenariat avec le Conseil départemental des Deux-Sèvres pour poursuivre et finaliser la création du PNR de Gâtine poitevine.**
- **Signer les documents relatifs à ce dossier et permettant de solliciter les subventions liées à ce projet.**

Le Président
Didier GAILLARD

Le Secrétaire de Séance
Ludovic BIRE

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Certifiée exécutoire par transmission et publication

Accusé de réception en préfecture
079-200072189-20251020-2025-10-003-DE
Date de télétransmission : 21/10/2025
Date de réception préfecture : 21/10/2025